M. Roux chirurgien à montreüil Bellay a fait part à l'Academie d'un fait très singulier. ayant saigné à sec ~~tire du sang de la saphène~~ à un apopletique, à la saphene, le plat où le sang avoit été reçu, ~~apres avoir été~~ posé sur une table, au bout de 15 minutes ~~avoit ce sang bouillon~~ commença à bouillonner spontanement et s'élever en gerbe à la hauteur d'un pied et s'est repandu sur la table et par terre.

quoyque selon Willis le sang soit très susceptible d'effervescence par la nature des differentes parties dont il est composé, il ne paroit pas qu'exposé, dans un vase, à l'action de l'air froid, ~~le 29e. octobre~~, il ~~soit~~ doive produire ~~revolter~~ le phenomene que M. Roux a decrit. le cas est arrivé le 29e. 8bre dans les ~~ces~~ saisons les plus favorables à la rarefaction des fluides, on n'a jamais vu le sang dans un plat ~~augmenter~~ ainsi de volume: je ne me rappelle pas d'avoir rien lu de semblable.+ cependant le fait est attesté juridiquement de la maniere la plus authentique; d'après la deposition de plusieurs temoins oculaires. ~~peut être y avoit~~ il y avoit sans doute ~~il y avoit probablement~~ dans le plat, quelque substance capable de mettre ainsi les particules du sang dans un mouvement violent: ceux qui tout ont très bien fait d'en rendre ~~si je l'avoit vu j'en aurois rendu volontiers mon~~ temoignage devant M. le senechal de montreuil-Bellay, j'en aurois fait autant qu'eux ~~pour~~ la verité, pour ~~tenir à~~ la satisfaction de M.

+ j'ay consulté les ouvrages de Boyle, et ay relu avec application son traité ~~intitulé~~ qui a pour titre apparatus ad historiam naturalem sanguinis humani; ~~qui et n'y trouve rien de relatif~~ dans toutes les experiences il n'y en a point qui ait de l'analogie avec le ~~qui ait rapport au~~ cas observé par M. Roux

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

ARC 25 d. 22

Roux à qui je pense que cette observation ne sera

~~pas plus~~ utile qu'à l'academie; ~~Elle~~ ~~qui~~ on doit neanmoins à ~~cet~~

ce chirurgien un remerciment de son attention à nous

communiquer un fait, qui enoncé avec les precautions

convenables pourroit être conservé ~~[illegible]~~ dans l'histoire de

l'Academie. à paris ce 19e fevrier 1761 Louis.